

L'an deux mille neuf, le 3 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Julien de Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Liliane AVIT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2009

Présents : Mesdames Béatrice BRASSEUR, Gaëlle MARTINI, Agnès VALERO, Messieurs Dominique LABOUREAU, André FAURIAT, Patrick CHAVAROT, Christian VAURIS, Daniel PRADIER, Christophe PIRIN, Mickaël LAGIER, Christophe BECHERIAS, André BELVERGE.

Absents, Excusés : Madame Françoise MAUREL, Madame Charline MONNET

Procurations : de Françoise MAUREL à Monsieur Patrick CHAVAROT et de Charline MONNET à Monsieur Christian VAURIS

Secrétaire de séance : Monsieur André FAURIAT

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Madame le Maire donne lecture du compte rendu précédent en particulier la validation d'une ligne de trésorerie, la validation des plans de financement pour la restauration de vitraux de l'église de Contournat et pour la rénovation du pont des Patureaux, la validation de la vente de la lame de déneigement, la validation d'un chèque à encaisser. Le Conseil Municipal valide ce compte-rendu à l'unanimité.

DEMANDE D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE (09 G 0002) : Parcelles AB 104-105 d'une superficie de 759 m², située chemin des Petites Charrettes, à Contournat. Aménagement d'une grange. Accord à l'unanimité.

PERMIS DE CONSTRUIRE (09 G 0003) : Parcelle ZM 229 d'une superficie de 2 200 m², située à Boisseret. Agrandissement d'une maison. Accord à l'unanimité.

PERMIS DE CONSTRUIRE (09 G 0004) : Parcelle ZM 197-200 d'une superficie de 473 m², située à Roche. Aménagement d'une grange en habitation. Accord à l'unanimité.

PERMIS DE CONSTRUIRE (09 G 0005) : Parcelle AC 23 d'une superficie de 178 m², située rue de la Mairie, au Bourg. Restauration d'un bâtiment existant. Accord à l'unanimité.

PERMIS DE CONSTRUIRE (09 G 0006) : Parcelle ZM 271 d'une superficie de 1100 m², située à Roche. Construction d'une maison individuelle. Accord à l'unanimité.

CUa d'information : 7 dossiers sont en cours d'instruction.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Liliane AVIT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Mme Liliane AVIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANNEXE N°1: Tableaux Comptes Administratifs 2008 Commune et Assainissement

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe 1 ci-jointe ;

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, M^{lle} Martine MASSIAS, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR : COMMUNE

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, M^{lle} Martine MASSIAS, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif du **Budget annexe assainissement** de la Commune de Saint Julien de Coppel de l'exercice 2008, ce jour, le Conseil Municipal,

Statuant, sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Un excédent d'exploitation global de 8 570.63 €.

Délibère et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008	
EXCEDENT GLOBAL D'EXPLOITATION AU 31/12/2008	
Affectation au compte R 1068	8 570.63€
Affectation au compte R 002	8 570.63 €

Vote à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 : BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif du **Budget principal** de la Commune de St-Julien-de-Coppel de l'exercice 2008, ce jour, le Conseil Municipal,

Statuant, sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

⇒ Un excédent de fonctionnement global de 195 123.22 €.

Délibère et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008	
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2007	
Affectation au compte R 1068	195 123.22 €
Affectation au compte R 002	77 077.48 €
	118 045.74

Vote à l'unanimité.

BUDGET

Remarque : Toutes les données relatives au C.C.A.S. sont mises à titre d'information et ont été votées ce même jour à 19 h, lors de la réunion du CCAS.

Les différents budgets et Comptes Administratifs sont présentés et soumis au vote par chapitre.

IMPOTS LOCAUX COMMUNAUX :

Madame le Maire présente des données chiffrées sur les taxes : évolution, comparaison avec d'autres communes.

Compte tenu des éléments et du budget à venir Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2009.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Les taux proposés restent inchangés et sont les suivants :

- ⇒ taxe d'habitation 11,5 %
- ⇒ taxe foncière bâtie 14,5 %

⇒ taxe foncière non bâtie 80.70 %.

Pour information, les taux restent inchangés mais les bases augmentent en moyenne de 1%.
Vote à l'unanimité.

Présentation des éléments particuliers du budget :

1. Présentation de l'état de la dette

Arrêt de remboursement en 2009 du programme « voirie 1997 »
en 2012 du programme « Ecole Maternelle 2 »
et en 2015 du programme « Restauration Eglise de Saint Julien »
Le seul programme qui reste au-delà de 2015 est celui des logements des Hironnelles qui se terminera en 2020.

2. Programme investissement 2009

Madame le Maire présente le programme d'investissement.

Année 2009	Dépenses	Recettes	Commentaires
Restauration des vitraux à l'église de Contournat	5 400	1 622.50	
Réparation du pont chemin des Patureaux	5 000	1 509.00	
Petit patrimoine 2009	35 000	8 807.37	rénovation de la fontaine de Serpe
Amendes de police	5 000	1 161.13	Panneaux de signalisation et signalisation horizontale
Aménagement de la rue des Althæas	41 200	8 640.00	avec enfouissement des réseaux, reprise légère de la voirie
Cimetière	5 000.00		Construction d'un columbarium
Grosses réparations bâtiments publics	30 500.00		Hironnelles, Maison des associations et Salle des Fêtes (volets et menuiseries)
Mobilier scolaire + abri	9 600		
Restructuration des bâtiments communaux	10 000.00		Etude de faisabilité (cantine, école, mairie...)
Achats de terrains nus	1 000.00		Pour aménagement de voirie : Le Chalard
Voirie	70 000		
TOTAL	217 700	21 740	

Subventions reçues du Conseil Général – des Parlementaires – de l'Etat – du Conseil Régional –et du Parc Livradois Forez (Selon les programmes, les aides sont cumulables ou non).

Budget Commune et Assainissement

Libellé	Commune	Assainissement
Fonctionnement :		
Recettes	756 210.74 €	165 249.91 €
Dépenses	756 210.74 €	165 249.91 €
dont prélèvement pour investissement	141 298.71 €	40 415.78 €
Investissement :		
Recettes	456 153.65 €	402 210.90 €
Dépenses	456 153.65 €	402 210.90 €

Le détail par chapitre est fourni en annexe.

Ces budgets sont présentés par chapitre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote le Budget Primitif 2009 de la commune et de l'assainissement.

3. Validation des versements de subventions aux différentes associations.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009			
Amicale Laïque			310
Amicale Laïque Sub exceptionnelle (sortie école)			3 500
Amicale des Pompiers			310
AMCLS	Théâtre		160
	Couture		160
	Gym		160
	Danse de Salon		160
	Comité de Jumelage Vendée)		160
	Dessin		160
	Bibliothèque		160
Foot			160
RASED			250
Chasse			160
Chorale			160
Comité de jumelage Frisange			160
Grappe Vermeille			160
Sous les Marronniers			160
FNACA			160
Club de Gym			160
VIET VO DAO			160
ADEA			160
FDGEON			172.32
EPICE			35
Pupilles Ecoles Publiques du PPD			35
AIL de Billom			80
Maison pour un enfant			1 076
Association Maires Ruraux			100

SPA		180.40
Chemin libre auvergnat		160
TOTAL		8 928.72

Le bilan proposé est adopté à l'unanimité par le conseil.

ANNEXE N° 2 : Tableaux Budgets Primitifs Commune et Assainissement

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de répartition du produit des amendes de police. Dans ce cadre, elle soumet pour avis à l'assemblée un dossier établi pour une mise en sécurité d'une voie communale, pour l'aménagement d'un carrefour et pour des opérations de signalisation, nécessaires à la sécurité des usagers.

NATURE DES TRAVAUX	DEVIS TRAVAUX (en €)
Panneaux de signalisation	3 000,00
Signalisation horizontale	1 180.60
TOTAL de l'opération HT	4 180,60
TVA 19.6 %	819.40
TOTAL de l'opération TTC	5 000,00
Conseil Général 30 % sur le montant HT limité à 5 000.00 €	1 254.18
Autofinancement de la commune	3 745.82

Dans un premier temps, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, valide le programme des travaux ci-dessous énumérés.

Dans un deuxième temps, il charge Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour présenter le dossier retenu afin de solliciter les aides financières mentionnées. Il lui donne également tout pouvoir pour faire aboutir le dossier.

NOUVELLES ADHESIONS A L'EPF Smaf

Madame le Maire expose que :

Les communes de :

- **Anglards de Salers**, par délibération en date du 5 décembre 2008 (département du Cantal)
- **Grandrif**, par délibération en date du 27 septembre 2008,
- **Saint Bonnet Le Bourg**, par délibération en date du 22 août 2008
- **Saint Martin des Olmes**, par délibération en date du 16 septembre 2008
- **Sainte Catherine du Fraisse**, par délibération en date du 5 juillet 2008,
- **Varennes sur Usson**, par délibération en date du 3 octobre 2008,
- **Virlet**, par délibération en date du 6 septembre 2008,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 24 septembre, 19 novembre, 16 décembre 2008 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

TARIF DE LOCATION DU BARNUM

Madame le Maire expose que pour pouvoir mettre le barnum acquis en 2008 à la disposition de la collectivité, il y a lieu de fixer les modalités ainsi que le tarif de location 2009. Il est précisé que le barnum ne sera utilisé que sur le territoire de la commune.

Madame le Maire propose que cette location soit faite sur le même principe que pour les deux salles communales, c'est-à-dire que la location se fasse par contrat rempli en mairie par le demandeur avec dépôt d'un chèque de caution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, valident les modalités de location et fixent le tarif 2009 comme suit :

Particuliers Commune	100.00 €	
Particuliers hors commune	Non	
Sociétés – Associations	Par utilisation	50 €
Caution pour tous		500 €

Il charge Madame le Maire d'en informer le Receveur Municipal.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DU SYNDICAT DE CONTOURNAT

Madame le Maire expose que pour pouvoir mettre la salle du Syndicat à la disposition de la collectivité, il y a lieu de fixer les modalités ainsi que le tarif de location 2009.

Madame le Maire propose que cette location soit faite sur le même principe que pour les deux salles communales, c'est-à-dire que la location se fasse par contrat rempli en mairie par le demandeur avec dépôt d'un chèque de caution et d'une attestation d'assurance pour la journée retenue concernée.

Madame le Maire précise que la salle concernée ne sera louée qu'aux particuliers de la commune pour des activités qui se dérouleront la journée, la proximité d'habitations excluant les animations nocturnes, il pourra y avoir quelques exceptions en soirée en précisant les heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, valident les modalités de location et fixent le tarif 2009 comme suit :

Particuliers de la commune	SALLE par utilisation	80 €
Sociétés - Associations	SALLE par utilisation	gratuit
Caution pour tous		200 €

Il charge Madame le Maire d'en informer le Receveur Municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

ECLAIRAGE BOURG T1, T2, SUITE AMENAGEMENT B.T.

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace celles du 26 septembre 2008 visée le 7 octobre 2008 relative aux travaux d'Eclairage Public et ce pour prendre en compte le transfert de compétence optionnelle de l'Eclairage Public au SIEG.

La nouvelle estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 24 000.00 € H.T.

Conformément aux décisions prises en Assemblée Générale, le 10 janvier 2009, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant H.T. et en demandant à la commune un subvention égale à 40 % de ce montant soit :

$$24\ 000\ € \times 0.40 = 9\ 600\ €$$

la totalité de la T.V.A. grevant ces dépenses sera récupérée par e S.I.E.G.

Cette subvention sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

1. D'approuver les travaux d'Eclairage Public présentés par Madame le Maire
2. De demander l'inscription de ces travaux au Programme E.P. 2009 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme.
3. de fixer la subvention de la commune au financement des dépenses à 9 600 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.
4. De prévoir, à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

LAMPES A REPARER :

- Lampe du Sayoux

Fin de la séance à 22 heures 30